

Stages en entreprise pour apprenti informaticien

Information aux partenaires



Edition 2014-2015

Pourquoi vous contactons-nous?

La formation d'informaticien au niveau CFC a commencé en Suisse en 1994. Dans le canton de Vaud, le CPNV et l'ETML ont délivré les premiers CFC d'informaticien en 1997 déjà. Depuis près de 15 ans, les deux établissements collaborent avec les acteurs de l'industrie, des entreprises et de l'administration pour offrir un stage pratique aux apprentis en école de métiers.

Nous cherchons des places de stage en entreprise où nos apprentis exercent des activités liées typiquement à la profession d'informaticien, telles que support, helpdesk, programmation (simple), gestion de bases de données, système, réseau, par exemple. Ces stages revêtent une très grande importance dans le cadre de la formation et permettent de renforcer sa pertinence et de confronter l'apprenti au cadre de travail d'une entreprise et à son fonctionnement.

Nous désirons établir un véritable partenariat avec nos entreprises de stage, et nous engager ensemble sur le long terme pour proposer une formation de qualité à nos jeunes futurs informaticiens. C'est également l'occasion de sensibiliser les entreprises à l'importance de la formation professionnelle et leur donner l'opportunité d'être partie prenante, aux meilleures conditions possibles, de la formation de la relève professionnelle de notre pays.

Pourquoi engager un stagiaire informaticien d'une école de métiers?

L'entrée en vigueur de l'ordonnance de formation I-CH au 1^{er} août 2005 a entraîné une réforme importante de l'apprentissage du métier d'informaticien, réforme qui a conduit nos deux écoles de métiers à faire passer de trois à quatre ans la durée de la formation.

Le plan d'études a ainsi pu intégrer un stage en entreprise de longue durée pour tous les apprentis informaticiens. Les modalités de stage sont décrites plus loin.

Par cette nouvelle organisation, les apprentis informaticiens acquièrent durant deux ans et demi (5 semestres) une formation approfondie, tant théorique que pratique, du métier d'informaticien. A ce stade de leur formation, tous les modules certificatifs de la formation de base et de la formation d'orientation ont été passés avec succès, et seul le travail de projet final (TPI) reste à accomplir pour obtenir le CFC. Le niveau de compétences et de connaissances des apprentis au moment de leur départ en stage est donc celui requis pour l'obtention du CFC (descriptif succinct des modules de formation en annexe). Il leur reste à mettre en application, dans une expérience concrète au sein d'un environnement professionnel réel, leurs compétences et capacités avant de réaliser leur projet final de certification.





Modalités du stage pratique en entreprise

Contexte

La formation d'informaticien CFC en école de métiers se déroule sur une durée totale de 4 ans à plein temps. Les apprentis suivent une formation théorique et pratique au sein de l'école durant les cinq premiers semestres.

Les stages en entreprises se déroulent durant les 6^{ème} et 7^{ème} semestres. Chaque apprenti effectue deux stages consécutifs, le premier d'une durée de 7 mois, le deuxième d'une durée de 5 mois. Durant les stages, l'apprenti est dispensé de cours professionnels et se trouve donc en entreprise à raison de 5 jours par semaine. Au CPNV, l'apprenti qui suit une formation avec la maturité intégrée revient un jour par semaine à l'école.

Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6	Semestre 7	Semestre 8
Formation de base			Formation liée à l'option		Stage 1	Stage 2	Fin formation et examens

Le premier stage débute le 1er février et se termine le 31 août. Le deuxième stage débute le 1er septembre et se termine le 31 janvier de l'année suivante. La date de début du 1er stage, ainsi que celle de fin du 2ème peuvent varier de quelques jours en fonction du calendrier des semestres de nos établissements.

Contrat de stage

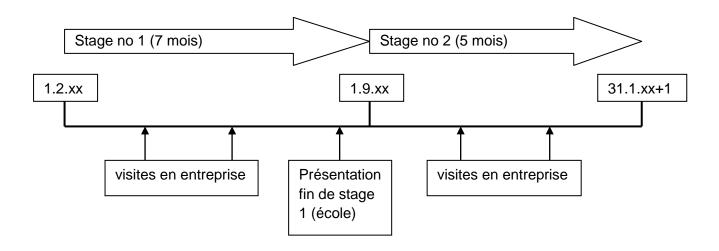
Un avenant au contrat de formation de l'apprenti est signé entre l'apprenti (et son représentant légal, le cas échéant), l'entreprise de stage et l'école de métiers.



Visites sur la place de stage

Les apprentis ne fréquentant plus les cours en école, leur suivi est réalisé par des visites effectuées par un représentant de l'école sur la place de stage. Chaque visite est l'occasion d'un entretien entre le responsable du stagiaire dans l'entreprise, le stagiaire et le représentant de l'école. D'autres personnes de l'entreprise peuvent également y prendre part. Deux rencontres plénières en école complètent ce suivi.

Principe:



Légende:

Activité	Quand	Lieu	Durée	Intervenant(s)
Visites en entreprises stage 1	visite 1: mi à fin avril Visite 2 : fin juin	entreprise	1h	Responsable école, responsable stage entreprise, apprenti
Présentation fin de stage 1	mi-août	école	1 à 2 jours	Responsable école, stagiaires, responsable stage entreprise
Visites en entreprise stage 2	visite 1: mi- octobre visite 2: fin décembre, mi- janvier	entreprise	1 h	Responsable école, responsable stage entreprise, apprenti



Evaluation du stagiaire

Durant son stage, l'apprenti est évalué par le responsable du stage dans l'entreprise. Un formulaire, remis par l'école de métiers, sert de canevas d'évaluation. Le responsable effectuera une évaluation formative continue du stagiaire, et l'informera des résultats, afin de lui permettre une progression continue et régulière. A chaque visite du représentant de l'école, l'évaluation sera discutée avec l'apprenti et le responsable de stage.

Journal de travail et rapport de stage

L'apprenti consigne régulièrement dans un journal de travail les activités quotidiennes majeures qu'il a effectuées. Un rapport de stage est demandé à l'apprenti. Ce rapport représente la synthèse du stage effectué, et contient une présentation de l'entreprise de stage, une présentation des activités et des réalisations ainsi que des acquis significatifs du stage.

Communication

Les communications entre le stagiaire et l'école de métiers se font essentiellement par le biais de la messagerie électronique, en utilisant l'adresse email de l'apprenti dans l'école (cette adresse est maintenue en activité durant toute la période de stage). La lecture des messages peut se faire soit par un client de messagerie soit par la messagerie web.

Certificat de travail

A la fin du stage, l'entreprise délivrera un certificat de travail au stagiaire.





Questions administratives

Durée du travail

Elle est déterminée par le domaine d'activités de l'entreprise, dans le respect des mesures particulières de protection des apprentis et des jeunes travailleurs. Elle ne doit en aucun cas dépasser celle des autres collaborateurs de l'entreprise.

Vacances

Les vacances octroyées au stagiaire sont celles qui prévalent au sein de l'entreprise de stage, en application des mesures particulières de protection pour les apprentis et les jeunes travailleurs. Le stagiaire n'ayant pas à fréquenter de cours professionnels, l'entreprise est libre de déterminer sans contrainte les périodes auxquelles elle accordera des vacances au stagiaire, à l'exception des deux dernières semaines de stage.

Absences

La gestion des absences du stagiaire est du ressort de l'entreprise. Cependant, si un problème devait se faire jour dans ce domaine, par exemple sans nouvelles de l'apprenti ou au-delà de cinq jours d'absence depuis le début du stage, l'entreprise en informerait au plus vite le représentant de l'école de métiers afin de remédier à la situation.

Gestion du stagiaire

La gestion du stagiaire sur la place de stage est du ressort de l'entreprise. Cependant, si un problème devait se faire jour dans ce domaine, par exemple en cas de comportement ou d'attitude professionnels inadéquat, l'entreprise en informerait au plus vite le représentant de l'école de métiers afin de remédier à la situation.

Rémunération

L'entreprise s'engage à verser au stagiaire, en compensation du travail fourni, un salaire mensuel brut de CHF 1'200.-. L'entreprise est responsable de la gestion des contributions sociales légales. Elles sont payées selon l'usage et les taux en vigueur dans son secteur d'activités.

Assurances

L'entreprise de stage conclut une assurance de couverture d'accidents professionnels et non professionnels pour le stagiaire. L'assurance maladie est de la responsabilité et à la charge du stagiaire.





Personnes de contact :

ETML CPNV

M. Alain Garraux M. Claude Egger

Enseignant en informatique Doyen

021 / 316 02 67 024 / 557 60 70

<u>alain-philippe.garraux@vd.ch</u> <u>claude.egger@cpnv.ch</u>



Annexes

Domaines de compétences de l'informaticien CFC

Avant son départ en stage, l'apprenti informaticien sait déjà travailler dans différents domaines de l'informatique. Il possède une vue générale des champs d'activité typiques des entreprises. Il a acquis et mis en oeuvre de nombreuses compétences dans les domaines suivants :

Formation modulaire de base

Ingénierie de procédures :

301 Appliquer les outils bureautiques 302 Utiliser les fonctions automatisées dans les outils bureautiques

Gestion des données :

100 Distinguer, préparer et évaluer des données 104 Implémenter un modèle de données

Ingénierie Web:

101 Réaliser et publier un site Web

Ingénierie d'applications :

103 Programmer dans un cadre prescrit (structuré) 303 Programmer dans un cadre prescrit (basé objets)

Gestion des prestations:

112 Assurer une assistance en première instance

122 Automatiser des procédures à l'aide de scripts et de macros

214 Familiariser les utilisatrices et utilisateurs avec l'informatique

Gestion du matériel :

304 Installer et configurer un PC mono-poste

Gestion des systèmes :

305 Installer, configurer et administrer un système multi-utilisateurs 123 Activer les services d'un serveur

Gestion des réseaux :

117 Mettre en place l'infrastructure informatique d'une petite entreprise 129 Mettre en service des composants réseaux

Gestion des projets :

212 Savoir apprendre et travailler

213 Savoir travailler en équipe

Economie d'entreprise :

132 Effectuer un appel d'offres et comparer les résultats





Formation modulaire liée à l'option

Gestion des données :

105 Traiter une base de données avec SQL

Ingénierie Web:

133 Développer des applications Web

151 Intégrer des éléments de BD dans des applications Web

Gestion des prestations:

137 Prendre en charge l'assistance en 2ème et 3ème instance

138 Aménager des places de travail

Gestion du matériel:

124 Sélectionner, acquérir et mettre à niveau du matériel et du logiciel pour PC

Gestion des systèmes:

127 Assurer l'exploitation de serveurs

143 Implémenter un système de sauvegarde et de restauration

239 Mettre en service un serveur WEB

Gestion des réseaux:

146 Relier une entreprise à Internet

Gestion de la sécurité :

182 Réaliser la sécurité informatique d'un système

Pratique d'atelier :

Les apprentis informaticiens reçoivent également une formation pratique en atelier dans les domaines de l'électronique analogique, de l'électronique numérique, du montage et du dépannage de matériels informatiques, du système, du réseau, etc. Ils planifient et réalisent de petits projets informatiques, libres ou dirigés, projets qui débouchent sur un rapport et une présentation en classe.

A la fin des stages, l'apprenti informaticien a appris à connaître l'entreprise qui l'emploie et a acquis une vue générale des champs d'activité typiques de l'entreprise. Il a appris à travailler de manière autonome, en collaboration avec les professionnels de l'entreprise. Il a également appris à communiquer de façon professionnelle avec les différents intervenants de l'entreprise, internes ou externes. Il a enfin pu se confronter aux réalités du monde du travail, à ses exigences et à ses facilités.

Ces stages lui ont permis de développer son savoir-faire pratique et d'améliorer l'acquisition de ses compétences, en rapport direct avec les acteurs de l'économie.

Références:

- Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr)
- Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr)
- Ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'informaticien (no. 47110)
- Site de la coopérative I-CH: www.i-ch.ch
- Loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVFPr)
- Règlement d'application de la loi vaudoise sur la formation professionnelle (RLVFPr)





Qui sommes-nous?

L'ETML (Ecole Technique – Ecole des Métiers Lausanne) et le CPNV (Centre professionnel du Nord vaudois) sont deux institutions cantonales vaudoises de formation professionnelle.

L'ETML regroupe trois écoles de formation à plein temps :

- L'école des métiers, qui dispense des formations d'apprentis au niveau CFC (certificat fédéral de capacité) dans les métiers suivants :
 - Informatique
 - Électronique
 - Automatique
 - Polymécanique
 - Mécatronique d'automobiles
 - Menuiserie
 - Ébénisterie
- L'école de maturité, qui dispense les cours de maturité professionnelle technique (MPT) aux apprentis des métiers ci-dessus, soit durant l'apprentissage (mode intégré) soit à l'issue de ce dernier (mode post-CFC, en une année à plein temps).
- L'école supérieure, qui dispense aux détenteurs d'un CFC une formation de technicien ES, en deux ans, dans les professions de l'informatique de gestion, de l'électronique et de la mécanique.

Le CPNV regroupe une école professionnelle commerciale (à Yverdon-les-Bains et à Payerne), une école professionnelle de l'artisanat, du domaine santé-social et de l'industrie (à Yverdon-les-Bains), et trois écoles de formation à plein temps :

- L'école des métiers, qui dispense des formations d'apprentis au niveau CFC (certificat fédéral de capacité) dans les métiers suivants :
 - Informatique (à Sainte-Croix)
 - Médiamatique (à Sainte-Croix)
 - Polymécanique (à Sainte-Croix)
 - Automatique (à Yverdon-les-Bains)
 - Électronique (à Yverdon-les-Bains)
- L'école de maturité, qui dispense les cours de maturité professionnelle technique (MPT) aux apprentis des métiers ci-dessus, et les cours de maturité professionnelle commerciale aux apprentis de l'école professionnelle commerciale. Les cours de maturité peuvent être fréquentés soit durant l'apprentissage (mode intégré), à Sainte-Croix, à Payerne et à Yverdon-les-Bains, soit à l'issue de ce dernier (mode post-CFC, en une année à plein temps), à Yverdon-les-Bains et à Payerne.
- L'école supérieure, qui dispense aux détenteurs d'un CFC une formation de technicien ES, en deux ans, dans les professions de l'informatique (spécialisation Système et spécialisation Web) et du génie mécanique (spécialisation Productique) à Sainte-Croix, et en automatique à Yverdon-les-Bains.



